

OBJET NOUVELLE ENTREE OUEST DE SAINT- DENIS
ENGAGEMENT DES ETUDES D'AMENAGEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION MULTIPARTITE LIANT
LES CINQ INSTITUTIONS CONCERNEES

CONCEVOIR SAINT-DENIS 2030

Le Front de Mer au nord de Saint-Denis est un site remarquable et une zone de fortes pratiques sociales, largement soutenues par l'usage de modes doux de déplacements avec le sentier littoral, en particulier.

L'insertion d'un trafic automobile majeur et dense en véhicules lourds se fait aujourd'hui très difficilement et au détriment de la qualité des lieux.

De plus, la situation tend à s'aggraver, ce qui ne va pas sans influencer sur l'économie et la vie sociale du centre ville.

Le problème n'est donc pas que routier. il concerne aussi l'aménagement des espaces publics et de l'entrée de la ville, et la définition d'une nouvelle façade urbaine.

L'aménagement de ce secteur est un sujet qui revient périodiquement, et pour lequel, il n'a pas été trouvé de solution satisfaisante, malgré la quarantaine d'études produites depuis trente ans.

Cela s'explique en partie parce que le lien entre la ville et l'océan ainsi que la fluidité du trafic routier littoral sont des enjeux qui sont, à la fois, de première importance pour le développement harmonieux de la Cité, tout en étant antagonistes sur ce site.

Aujourd'hui, la relance par ailleurs des études pour un nouveau concept de la liaison littorale Saint-Denis / Ouest, conduit les Institutions concernées par l'aménagement du site à se pencher ensemble sur le sujet autour de quatre objectifs partagés :

- Aménager des espaces publics et un front de mer urbain en cohérence avec un système routier majeur.
- Améliorer le potentiel de l'itinéraire routier littoral.
- Favoriser la fréquentation et l'appropriation du site.
- Prendre en compte les grands projets en gestation, dont la nouvelle liaison littorale et l'Espace Océan.

Le périmètre envisagé va du cap Bernard jusqu'au boulevard de l'Océan, en intégrant les premiers îlots bâtis de la ville.

Les Institutions concernées qui sont, outre la Commune de Saint-Denis, l'Etat, la Région, le Département, et la CINOR, ont convenu de lancer les études pour arrêter un scénario d'aménagement.

Rapport n° 10/6-20

Le montant prévisionnel des études préalables d'aménagement, comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, est estimé à 1,5 M€ H.T.

Pour cette phase, les rapports entre les partenaires sont réglés par une convention, dont le projet est joint en annexe, qui prendra effet dès la signature de la dernière des parties.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer cette convention multipartite pour la détermination d'un scénario d'aménagement pour l'entrée ouest de Saint-Denis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 LE MAIRE
MAIRE Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
03 DEC 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX POWES ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 20 novembre 2010
Délibération n° 10/6-20

OBJET NOUVELLE ENTREE OUEST DE SAINT- DENIS
ENGAGEMENT DES ETUDES D'AMENAGEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION MULTIPARTITE LIANT
LES CINQ INSTITUTIONS CONCERNEES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

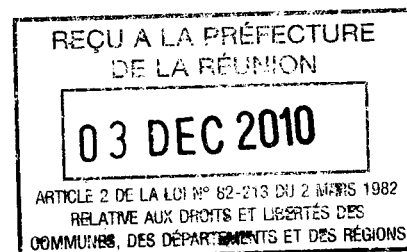
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 10/6-20 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

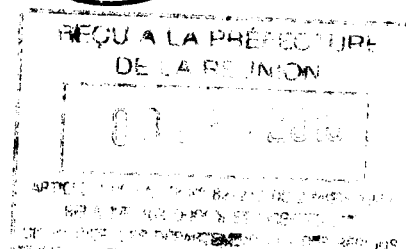
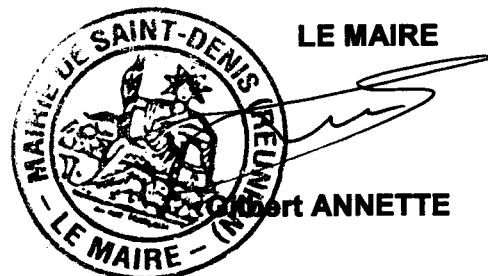
Sur l'avis favorable des dites Commissions.

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



Autorise le Maire à signer la convention multipartite liant les cinq institutions concernées pour la détermination d'un scénario d'aménagement pour l'entrée ouest de Saint-Denis.

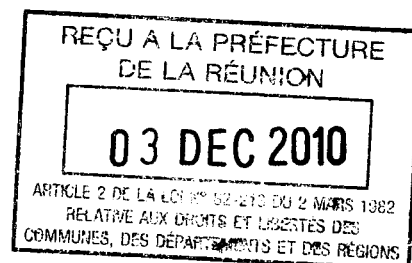
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010



SAINT-DENIS DE LA REUNION

NOUVELLE ENTREE OUEST DE SAINT-DENIS

ENTRE LE CAP BERNARD ET L'ESPACE OCEAN



CONVENTION MULTIPARTITE POUR LA DETERMINATION D'UN SCENARIO D'AMENAGEMENT

ENTRE :

L'ETAT
LA REGION
LE DEPARTEMENT
LA CINOR
LA COMMUNE

